

**Mandat de prélèvement SEPA**
SEPA Direct Debit Mandate

Référence unique du mandat Mandate reference
537658361-50007
Identifiant du créancier Creditor Identifier
FR04ZZZ491049
Nom du Créancier Creditor's name
Endesa Energia Succursale France
Numéro et nom de la rue Number and name of the street
10 BOULEVARD HAUSSMANN
Code Postal - Ville Postal Code - City-Town
75009 - PARIS
Pays Country
FRANCE

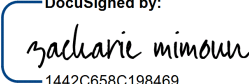
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Endesa Energia Succursale France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Endesa Energia Succursale France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

By signing this mandate form, you authorize (A) the Creditor to send instructions to your bank to debit your account and (B) your bank to debit your account in accordance with the instructions from the Creditor. As part of your rights, you are entitled to a refund from your bank under the terms and conditions of your agreement with your bank. A refund must be claimed within eight weeks starting from the date on which your account was debited

Raison Sociale du débiteur Name of the debtor
NICE DISTRIBUTION
Votre adresse (Numéro et nom de la rue) Address of the debtor
42 Rue de la Deviation -
Code Postal - Ville Postal Code - City - Town
93000 - BOBIGNY
Pays Country of the debtor
France
Swift BIC
CMCIFR2ACEE
Les coordonnées de votre banque - IBAN Account number - IBAN
FR76 1027 8008 6100 0200 6540 111

Type de paiement Type of payment**Paiement récurrent** Recurrent payment

Signé le Date-location in which you are signing
22/08/2023

Signature Signature of the debtor	TVA
DocuSigned by:  1442C658C198469...	FR22537658361

Tous les champs doivent être obligatoirement remplis.
Après signature ce mandat doit être envoyé au créancier pour son archivage.

Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Compétitivité-1

DOCUMENT CONFIDENTIEL

22/08/2023 - 202308284573



1 ANNEXE 1 : CONSOMMATION ANNUELLE CONTRACTUELLE PAR SITE ET PLAGE

Les consommations contractuelles annuelles par site et par plage sont présentées ci-dessous :

PRM	Base (MWh/an)	HP (MWh/an)	HC (MWh/an)	Pointe (MWh/an)	HPH (MWh/an)	HCH (MWh/an)	HPE (MWh/an)	HCE (MWh/an)
50090159144022					72,73	25,24	117,29	43,98

2 ANNEXE 2 : CONSOMMATION CONTRACTUELLE PAR SITE ET PERIODE DE LIVRAISON

Les consommations contractuelles annuelles par site et par plage sont présentées ci-dessous :

PRM	Période de Livraison 1	Consommation (MWh)	Période de Livraison 2	Consommation (MWh)	Période de Livraison 3	Consommation (MWh)
50090159144022	01/11/2023 31/12/2023	37,14		0,00		0,00

DS

ENDESA Energía
 SIREN 499 590 552 RCS
 Paris
 Code APE : 3514Z

Succursale France
 N° de TVA intracommunautaire : FR 30499590552

10 boulevard
 Haussmann, 75009 Paris
 Tél : 01 44 71 07 57
 Fax : 01 44 71 08 38

**Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Compétitivité-1**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

22/08/2023 - 202308284573



7 CONDITIONS D'APPLICATION DU CONTRAT

Toutes les clauses des Conditions Générales de Vente (CGV) d'ENDESA jointes aux présentes Conditions Particulières (CP) font partie intégrante du Contrat de fourniture et en sont indissociables (« Contrat »).

A la date de la signature des présentes, le Client déclare :

- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente en vigueur et les accepter,
- Avoir pris connaissance des conditions du Contrat Unique
- Mandater ENDESA pour accéder à ses données de comptage auprès de son Gestionnaire de réseau,
- Avoir pris ses dispositions pour résilier son contrat de fourniture de gaz auprès son précédent fournisseur et ne pas être engagé avec ce dernier sur les mêmes périodes de fourniture que le présent Contrat,
- Être habilité et avoir conscience d'engager sa société sur un Contrat pour une durée déterminée dès le jour de la signature
- Avoir fourni des informations exactes le concernant, sachant que tout changement de coordonnées en cours de Contrat devra être notifié à ENDESA via l'Espace Client en ligne ou à l'adresse service-clients@endesa.fr.

Afin de notifier son accord sur les termes de ce Contrat, le Client retournera par courrier électronique à contrats@endesa.fr un exemplaire des CP paraphées et signées avant la fin de la période de validité et un exemplaire des CGV paraphées. Le présent Contrat constitue, de la part d'Endesa, une offre de contracter sous réserve que des changements importants des conditions de marché ne viennent, avant l'accord du Client, en modifier, notamment les conditions tarifaires, et sous réserve que le Client fasse l'objet d'une couverture financière suffisante de la part du partenaire d'assurance-crédit d'ENDESA.

La signature des Conditions Particulières par un représentant d'ENDESA vaudra confirmation finale. ENDESA retournera au Client, par courrier électronique, un exemplaire signé par un de ses représentants.

Le Client

zacharie mimoun

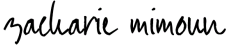
Nom Prénom :

Date : 22/08/2023

Signature et tampon de la société

Précédés de la mention « Bon pour accord » :

bon pour
accord

DocuSigned by:

1442C658C198469...

ENDESA

Nom Prénom : Ben Amara Amine

Date : 22/08/2023 11:03

Signature :





Taxes ou Contribution	Modalité d'application
CTA	21,93% de la part fixe du TURPE
CSPE (Contribution au Service Public Electricité)*	■ Pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA : 1,00 €/MWh (Jusqu' au 31/01/2024) 25,83 €/MWh (à partir du 01/02/2024) ■ Pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA : 0,50 €/MWh (Jusqu' au 31/01/2024) 23,61 €/MWh (à partir du 01/02/2024) ■ Pour une puissance souscrite supérieure à 110 kW : 0,50 €/MWh (Jusqu' au 31/01/2024) 22,50 €/MWh (à partir du 01/02/2024)
TDCFE (Taxes départementales sur la Consommation Finale Electricité)	Taux en fonction du département (jusqu' au 31/12/2022)
TVA	■ Pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA : -Prix de l'électricité, CSPE, TCCFE, TDCFE : Taux à 20% -Abonnement et CTA : Taux à 5,5% ■ Pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA : -Taux à 20% sur l'ensemble de la facture

Tableau 11

*Estimation au taux plein (taux réduit applicable si transmission de l'attestation d'exonération)

Tout changement réglementaire relatif aux taxes, contributions et autres dispositifs réglementaires applicables au Contrat pourra être répercuté par ENDESA conformément aux Conditions Générales. Ces contributions et taxes s'ajoutent au prix du Contrat figurant au Tableau 4.

5 CONDITIONS DE PAIEMENT

Rythme de facturation	Mode de paiement	Délai de paiement
Mensuel	Prélèvement	Fin de mois de facturation

Tableau 11

Le client devra remplir le mandat de prélèvement SEPA et le renvoyer dûment signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en même temps que le Contrat.

6 CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues dans ce document sont strictement confidentielles. Elles ne peuvent être transmises en aucun cas à des tiers externes aux sociétés du Client, sans autorisation préalable et écrite d'ENDESA.

DS

Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Compétitivité-1

DOCUMENT CONFIDENTIEL

22/08/2023 - 202308284573



2.5 CEE

En vertu de la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n°2005781 du 13/07/2005 (dite loi POPE), Si les Points de Livraison dont le code NAF associé génèrent une obligation CEE (Certificats d'Economie d'Energie) seront facturés en sus du Prix de l'Energie d'un coût CEE.

Les sites identifiés dans le tableau suivant génèrent un coût CEE et seront facturés comme suit :

PRM	Coût CEE (€/MWh)
50090159144022	6,93

Tableau 10

En Cas d'évolution réglementaire du marché des CEE, ENDESA pourra faire évoluer ce coût CEE en cours de contrat conformément à l'article XX des Conditions Générales de Ventes.

3 FLEXIBILITÉ

3.1 Engagement de consommation

Les présentes Conditions Particulières ne comprennent aucun engagement de consommation minimale ou maximale à la charge du Client.

4 ESTIMATION DES TAXES, CONTRIBUTIONS ET AUTRES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES

ENDESA facturera les taxes en vigueur durant toute l'exécution du Contrat et notamment :

DS

Contrat de Fourniture d'Electricité Conditions Particulières offre Compétitivité-1

DOCUMENT CONFIDENTIEL

22/08/2023 - 202308284573



2.3.2 Révision des Prix de la Fourniture en cas d'évolution de l'ARENH

Il est convenu entre les Parties qu'en cas d'une nouvelle disposition réglementaire, en cas de suspension de ce dispositif, en cas de suspension des cessions d'électricité dans le cadre de ce dispositif, en cas de modification de la valeur du Prix ARENH ou en cas d'écèlement des volumes livrés dans le cadre de ce dispositif, quelle qu'en soit la cause, le Prix de la Fourniture du Contrat pour la Période de Livraison considérée sera alors établi sur la base d'une référence de prix de marché de l'électricité (PM Remplacement) et la nouvelle valeur du Prix ARENH (Prix ARENH def).

Chaque Prix de fourniture unique ou Horosaisonnalité défini à l'Article Prix sera recalculé de la façon suivante :

$$\text{Prix Fourniture Final} = \text{Prix Fourniture initial} + \text{Droit ARENH} \times (\text{Taux Ecrêtement} - 35,00\%) \times (\text{PM Remplacement} - \text{Prix ARENH contrat}) + \text{Droit ARENH} \times (1 - \text{Taux Ecrêtement}) \times (\text{Prix ARENH def} - \text{Prix ARENH contrat})$$

Avec :

- Prix Fourniture initial : prix de l'Energie indiqués à l'Article 2
- Droit ARENH : valeur précisée à l'article 2.4.1 à la signature du Contrat
- Taux Ecrêtement : La taux d'écèlement publié par la Commission de Régulation de l'Energie en cas d'atteinte du plafond d'ARENH pour la Période de Livraison concernée. En cas de suspension ou suppression du dispositif de l'ARENH, ce taux sera égal à 100%
- PM Remplacement : Il correspond au prix de clôture du produit Baseload (selon chaque Période de Livraison), de l'année concernée publié par EEX le premier jeudi du mois de décembre, suivant l'annonce de l'écèlement. Chaque prix concerné sera majoré de 0,20 €/MWh
- Prix ARENH contrat : Le prix de l'ARENH tel que défini à l'article 2.4.1 à la signature du Contrat
- Prix ARENH def : Le nouveau prix de l'ARENH tel que défini à l'article 2.4.1 en cas d'évolution par la réglementation

Le résultat obtenu des Prix de la Fourniture révisés sera arrondi à la deuxième décimale. Les nouveaux Prix de l'Energie issus d'une ou plusieurs révisions, seront applicables de plein droit à partir de la date d'entrée en vigueur de tout nouveau Prix ARENH à la suite de l'application d'une ou plusieurs dispositions réglementaires. Cette, ou ces nouvelles dispositions réglementaires ne donneront à aucune des Parties à la possibilité d'une résiliation anticipée du Contrat.

Cette clause ne sera appliquée que dans le cas où la Période de Livraison comprendrait les mois retenus pour le calcul du droit ARENH (d'avril à octobre selon la réglementation en vigueur à la signature du présent Contrat).

2.4 TURPE

ENDESA facturera en sus le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) en transparence. ENDESA pourra de plein droit appliquer les évolutions tarifaires du TURPE en fonction de la réglementation en vigueur. Si le Client demande une modification de la Puissance Souscrite et/ou de l'Option Tarifaire d'Acheminement (OTA), les prix seront mis à jour en prenant en compte le TURPE en vigueur pour la nouvelle puissance et/ou la nouvelle option tarifaire et seront appliqués de plein droit au Contrat au jour de cette modification.

DS

ENDESA Energía
SIREN 499 590 552 RCS
Paris
Code APE : 3514Z

Succursale France
N° de TVA intracommunautaire : FR 30499590552

10 boulevard
Haussmann, 75009 Paris
Tél : 01 44 71 07 57
Fax : 01 44 71 08 38